

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU,

Excusé : M Noël VERDON

Date de convocation : 12 septembre 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

**Convention de coopération
entre la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Valor3e et Trivalis
« Détermination d'un forfait financier prévisionnel pour 2023 »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1522-4 L.1522-5, L. 5211-1, et L.2252-1 à L2252-5

Vu la délibération D130-COS251022 du 25 octobre 2022 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D137-BUR0121021 du 12 octobre 2021 relative la mise en œuvre d'une convention de coopération intercommunale pour la préparation et valorisation des refus de compostage issus des unités de tri-compostage en combustibles solides de récupération,

Considérant que le projet est entré en juin 2023 dans la période de mise en service industrielle et que le passage en production devrait être effectif d'ici la fin d'exercice.

Considérant que cette situation ne permet pas de déterminer et d'appliquer un prix unitaire à la tonne entrante sur l'installation de façon homogène.

Considérant les échanges au sein de la commission de suivi de la coopération relatifs à la possibilité d'appliquer pour 2023 une participation forfaitaire aux coûts du CSR de Trivalandes,

Monsieur le Président présente le récapitulatif des coûts 2023 à prendre en considération pour la répartition entre les membres de la coopération.

COOPERATION CSR 2023			
CHARGES HORS EXPLOITATION			
CHARGES HORS EXPLOIT CSR			
	PU	Quantité	Montant HT
Intérêts dette			61 887 €
Charges financières			61 887 €
Amortissements			264 117 €
Amortissements et provisions			264 117 €
DIV -fourniture inertes			- €
Prestations diverses			31 500 €
Total prévisionnel Hors exploitation CSR			357 504 €
CHARGES HORS EXPLOIT ULTIMES (Refus CSR = 16%)			
	PU	Quantité	Montant HT
Intérêts dette			
Garanties financières			480 €
Accueil ISDND			22 704 €
Charges financières			23 184 €
Provisions Post Exploit			34 400 €
Amortissements			100 080 €
Amortissements et provisions			134 480 €
DIV - Analyses			5 174 €
DIV -Taxes foncières			121 €
DIV -Audit et Contrôles			1 544 €
DIV -Neutralisants odeurs			1 547 €
DIV -fourniture inertes			6 397 €
Prestations diverses			14 783 €
Total prévisionnel Hors exploitation ULTIMES			172 447 €
Total général Prévisionnel Hors exploitation			529 951 €

D116-BUR190923

CHARGES EXPLOITATION			
CHARGES EXPLOITATION CSR			
	PU	Quantité	Montant HT
MSI			354 038 €
PART FIXE	82 634 €	2	165 268 €
GER	11 151 €	2	22 302 €
GER Variable	0,99 €	7 800	7 722 €
Part Variable	15,16 €	7 800	118 248 €
Valorisation CSR	49,56 €	2 450	121 422 €
Transport CSR	16,35 €	2 450	40 058 €
Total MSI et Exploitation directe			829 058 €
Total prévisionnel Exploitation CSR	Hors détournement		829 058 €
CHARGES EXPLOITATION ULTIMES (Refus CSR = 16%)			
	PU	Quantité	Montant HT
PART FIXE	193 136 €	16,0%	30 902 €
GER	27 515 €	16,0%	4 402 €
Lixiviats	225 741 €	16,0%	36 119 €
Part Variable	3,21 €	3 600	11 556 €
TGAP	51,00 €	3 600	183 600 €
Total Exploitation directe			266 579 €
Total prévisionnel Exploitation ULTIMES			266 579 €
Total général Prévisionnel Exploitation	Hors détournement		1 095 637 €
FRAIS DE GESTION 2023			30 000 €
TOTAL GENERAL 2023	Hors détournement		1 655 588 €

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président propose de mettre en œuvre au titre de 2023 un forfait prévisionnel pour la gestion de l'unité de CSR de Trivalandes.

Il propose également la répartition suivante entre les membres de la coopération :

REPARTITION FORFAIT PREVISIONNEL HORS EXPORTATION			
	VALOR3E	PORNIC AGGLO.	COOPERATION
	15,63%	12,50%	28,13%
Total général Prévisionnel Hors exploitation	82 831 €	66 244 €	149 075 €
Total général Prévisionnel Exploitation	171 248 €	136 955 €	308 203 €
FRAIS DE GESTION 2023	4 689 €	3 750 €	8 439 €
TOTAL GENERAL 2023	258 768 €	206 948 €	465 717 €

Il précise que le montant proposé fera l'objet d'une régularisation en fin d'exercice sur la base des coûts réels constatés par Trivalis.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Valider** le principe de l'application d'un forfait pour la gestion du CSR de Trivalandes au sein de la coopération pour l'exercice 2023 ;
- **Valider** le montant du forfait prévisionnel pour chacun des membres de la coopération à régulariser à l'issue de l'exercice sur la base des coûts réels 2023 ;
- **Autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Valide** le principe de l'application d'un forfait pour la gestion du CSR de Trivalandes au sein de la coopération pour l'exercice 2023 ;
- **Valide** le montant du forfait prévisionnel pour chacun des membres de la coopération à régulariser à l'issue de l'exercice sur la base des coûts réels 2023 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes pièces à intervenir dans ce cadre.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).